

**RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR
ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS**

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Hotel
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-449406

ND: 39157

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 00708 Société :
 Actif Pensionné(e) Autre
 Nom & Prénom : BADRANE Abdelhak
 Date de naissance : 1/1/47
 Adresse : 10
 Tél. : 10 Total des frais engagés : 599,30 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :
 Date de consultation : 13 AOUT 2020
 Nom et prénom du malade : BADRANE FATIMA Age:
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : affection ORL
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa Le : 13 / 08 / 2020
 Signature de l'adhérent(e) :

Docteur Mustapha ESSAADI

- Professeur d'ORL et de Chirurgie Cervico-Maxillo-Faciale
- Ex enseignant de la Faculté de Médecine et du CHU Ibn Rochd
- Ex Chef de service des urgences à l'hôpital 20 août
- Diplômé de L'allergie et en ORL Pédiatrique
- Diplômé en vertiges
- Formation approfondie en : ronflement et cancérologie
- Diplômé des Universités de Paris et Toulouse
- Ancien Médecin Résident des Hôpitaux de Paris



الدكتور المصطفى السعدي

اختصاصي في أمراض و جراحة الأنف والأذن و الحنجرة
 أستاذ بكلية الطب بالدار البيضاء سابقا
 رئيس قسم المستعجلات بمستشفى 20 غشت سابق
 حاصل على شهادات في أمراض الحساسية و الدوخة
 تشخيص و علاج الصمم عند الطفل، فقدان التوازن، الشخير و السرطان
 حاصل على شهادات من جامعات باريس و تولوز بفرنسا
 طبيب سابق بالمستشفيات الجامعية بباريس

Casablanca le : في الدار البيضاء

Mme Badiane Fatma

8/70
 + 1/110 Jean natale

TOT = 209,30

ISOPHARM
 OTOSAN NASAL
 85.70 DH

1 pulv x 2/7 x 8

6' 190
 4 Aeronat

LOT:0036N021
 PER:10/2021
 PPV:190,00 dh

2 3,60 1 pulv x 2/7 x 20

3/1 Topsyne gel A.

TOPSYNE - GRAS

1 App T x 6

23,60

R 20

261, شارع عبد المومن - إقامة الأمل - عمارة B رقم 16، الطابق الثالث - الدار البيضاء قرب صيدلية لعلي و متجر «Kia»
 مقابل درب غلف و CITY CLUB (Lady Fitness سابقا) - الترامواي: أمام محطة عبد المومن

261, Bd Abdelmoumen - Résidence Al Amal, Imm B, N°16, 3ème étage - Casablanca (à côté de pharmacie Laalaj et Maison «kia»
 en face Derb Ghallef et City CLUB (Ex Lady Fitness) DECATHLON - Tramway : devant la station Abdelmoumen

Tél.: 0522 86 50 51 - Fax : 05 22 86 59 44 - E-mail : essaadimusorl63@gmail.com